



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les clés pour comprendre le bio



Qu'est-ce que le bio ?

Le bio est un mode de production agricole et agroalimentaire contrôlé par la loi, une loi détaillée dans un cahier des charges agronomique de près de trois-cent pages. Ce cahier des charges bio est le mode d'emploi opérationnel pour appliquer la loi.

Les États membres de l'Union Européenne y définissent les modalités de contrôle. La certification bio¹ permet aussi l'utilisation de l'Eurofeuille et du logo AB (facultatif).



Qui régit le cahier des charges du bio ?

Officiellement reconnue par les pouvoirs publics français depuis la loi d'orientation agricole de 1980, l'agriculture biologique a fait l'objet de cahiers des charges nationaux avant d'être régie par un règlement européen dès 1991, puis par une nouvelle législation européenne entrée en vigueur en 2022. Ainsi, les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe.

Quels sont les grands principes du cahier des charges du bio ?

LES FONDAMENTAUX

Un produit bio est contrôlé à chaque étape de la chaîne de la graine jusqu'à l'assiette (production, transformation, distribution).

DANS LES CHAMPS

- **Interdiction des pesticides et engrais de synthèse et d'OGM.**
- **Interdiction d'utiliser des herbicides** ou d'épandre des boues de stations d'épuration ou des produits issus d'élevages industriels.

- **Utilisation de méthodes agricoles écologiques:** recyclage et compostage des matières organiques, rotation pluriannuelle des cultures et la lutte biologique contre les insectes nuisibles (utilisation d'insectes « amis » pour détruire des insectes « ennemis » des plantes).

- **Production dans un sol vivant.** Les cultures sont obligatoirement réalisées dans le sol (interdiction de la culture en bac hors sol).

¹Voir notre infographie les clés pour comprendre le contrôle bio

ÉLEVAGE

■ Production animale hors sol interdite.

Tous les animaux ont accès aux parcours extérieurs et les ruminants pâturent dès que les conditions le permettent.

■ **Respect du bien-être et du comportement des animaux:** chaque animal dispose d'air, de lumière et d'une surface minimum.

■ **Alimentation 100% issue de l'agriculture biologique pour les élevages.**

■ **Prévention pour la santé des animaux,** avec des méthodes d'élevage stimulant les défenses naturelles. Utilisation prioritaire de l'homéopathie et de la phytothérapie.

■ **Utilisation d'autres médicaments vétérinaires** (comme les antibiotiques) en nombre limité, uniquement à titre curatif, encadré par un vétérinaire.

PRODUITS TRANSFORMÉS

■ **100% de matières et ingrédients bio dans un produit bio transformé.**

■ **56 additifs d'origine naturelle autorisés, pour cuisiner en bio sur les 320 autorisés en Europe.** Les plats préparés et tous produits transformés bio ne contiennent pas de colorants et arômes chimiques de synthèse, ni d'exhausteurs de goût.

Le cahier des charges bio en chiffres



0%
de chimie
de synthèse

57
substances
phytosanitaires
autorisées en bio,
sur les 455
disponibles en Europe

0%
d'OGM



100%
des animaux ont
accès à l'extérieur
et mangent bio

56
additifs d'origine
naturelle autorisés,
pour cuisiner en bio
sur les 320 autorisés
en Europe

100%
d'arômes
naturels

Les grands objectifs du cahier des charges du bio



- Contribuer à la protection de l'environnement et du climat.
- Préserver la fertilité à long terme des sols.
- Contribuer à atteindre un niveau élevé de biodiversité.
- Contribuer à des normes élevées en matière de bien-être animal.
- Favoriser les circuits courts de distribution et les productions locales.
- Encourager la préservation des races rares et autochtones menacées d'extinction.
- Utiliser des procédés qui ne nuisent pas à l'environnement, à la santé humaine, à la santé des végétaux ou à la santé et au bien-être des animaux.



Des résultats significatifs

■ **Des milliards d'euros économisés :** chaque année les contribuables paient entre 54 et 91 milliards d'euros pour assainir les flux annuels d'azote et de pesticides synthétiques¹. En interdisant la chimie synthétique, le bio évite cette dépollution...

■ **30 % de biodiversité²** en plus sur les fermes bios pour le plus grand bonheur des abeilles, coccinelles, rongeurs, oiseaux...



■ **De nombreuses races rares** ou autochtones sont produites en agriculture biologique, comme les races bovines « la Bretonne Pie-Noir », ou la « Nantaise ».

■ **Une ferme bio sur 2 vend en direct³,** alors que la moyenne nationale est à une ferme sur 4. Cela représente plus de 26 000 points de vente !

■ **200 000 emplois en bio.** Avec des fermes bio en moyenne 20% plus petites qui représentent 13% des fermes mais 19% de l'emploi agricole³.

■ **88% des produits équitables** également labellisés bio⁴.



¹CGDD 2011 ² FIBL 2005 ³ Recensement général agricole 2021

⁴ Commerce Equitable France - 2021

Contactez-nous

www.agencebio.org/contact

Retrouvez-nous sur :



@agencebio



@agence_bio



@agriculturebio



@Agence BIO